



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 51254

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les aides de la PAC. Il désire connaître l'évolution du montant de ces aides au cours des dernières années pour le département de la Lozère.

Texte de la réponse

Entre 2005 et 2007, le montant des aides du premier pilier de la politique agricole commune (PAC) perçues par l'ensemble des exploitations du département de la Lozère est resté stable, à un niveau de 32 millions d'euros. Même s'ils ne sont pas encore disponibles, les montants des aides pour les années 2008 et 2009 seront similaires à ceux des années précédentes, les soutiens de la PAC n'ayant pas été modifiés au cours de cette période. S'agissant du deuxième pilier, la comparaison des montants annuels versés est moins pertinente que pour le premier pilier. En effet, une partie des projets portés est, comme les financements, pluriannuelle. Ainsi, à la fin juillet 2009, le total des montants versés en Lozère au titre des nouveaux engagements contractés depuis le 1er janvier 2007 se monte à plus de 60 MEUR.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51254

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5473

Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8212